

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20221010-06 Du 10 octobre 2022 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION D'UN ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION PAR LA VILLE DE MONTBRISON</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	05.10.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.10.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (13)

Absents : CHATAING P – MOUTON J (2)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ
RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION D'UN ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION
PAR LA VILLE DE MONTBRISON**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition par la ville de Montbrison d'un attaché principal de conservation à raison d'une demi-journée par semaine.

Principaux termes de la convention :

- **Fonction :** directrice de l'Écomusée
- **Durée de la convention :** 14 mois, du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2023
- **Quotité de la mise à disposition :** ½ journée par semaine soit 1 jour de travail toutes les deux semaines
- **Rémunération :** traitement de base + primes au prorata du temps de présence
- **Estimation de la charge financière :** environ 7 000 € /an
- **Fin de la mise à disposition :** sur demande et sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

Considérant l'importance pour l'écomusée d'Usson de s'entourer d'une expertise dans les domaines de la culture et du patrimoine ;

- **Accepte** la mise à disposition d'un attaché de conservation à l'Écomusée des Monts du Forez dans les conditions présentées ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 11 octobre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT